



**PRÉFÈTE
DU GARD**

Liberté
Égalité
Fraternité



**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Le directeur
à
Monsieur le président du SCOT Sud Gard
1 rue du Colisée
30900 NÎMES

**Service Aménagement Territorial Sud et
Urbanisme**

Affaire suivie par : Véronique GALHAC
Tél. : 04 66 62 62 82
veronique.galhac@gard.gouv.fr

Nîmes, le 28 OCT. 2021

Objet : avis des PPA sur la modification simplifiée n°2
du SCOT Sud GARD
Réf : 154
P.J. :

Conformément à l'article L.143-33 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le 18 octobre 2021, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le projet arrêté de la modification simplifiée n°2 du SCOT Sud Gard.

Cette modification du document d'orientation et d'objectifs porte sur les objets suivants :

- la suppression des lisières urbaines à créer au sud et à l'est du centre bourg de Sernhac
- l'instauration d'une lisière urbaines à formaliser au nord du centre bourg de Sernhac
- l'instauration d'une lisière urbaine à formalise en site sensible à l'ouest du centre bourg de Sernhac

Il ressort de l'examen du dossier que le champ de la procédure engagée est conforme aux dispositions de l'article L143-34 du code de l'urbanisme et n'appelle pas de remarques de ma part.

**En conclusion, j'émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 2
du SCOT Sud Gard**

Le directeur,

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer du Gard

André HORTH